

Communauté de Communes Arbois Poligny Salins

ENQUETE PUBLIQUE

Révision du Plan de Valorisation de l’Architecture et du Patrimoine
PVAP commune d’Arbois

Ouverte du 15 Novembre au 15 Décembre 2021

-||-

CONCLUSION et AVIS



-PVAP d’Arbois-

Etabli par Yolande GUYOTON, commissaire enquêteur désignée

PREAMBULE

L'enquête publique s'inscrit dans la procédure en cours menée par Communauté de Communes Arbois Poligny Salins, Cœur de Jura ayant pour objet la révision concomitante du **Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine** (PVAP) pour la commune d'Arbois et pour la commune de Poligny.

Les deux PVAP sont établis sur le périmètre du site patrimonial remarquable (**SPR**) actuellement en vigueur sur chacune des communes. Le Plan de Valorisation du Patrimoine est un **outil de gestion** du SPR ; il vise à définir des prescriptions relatives à la protection ou la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces naturels ou urbains, ainsi que des règles relatives à l'insertion des constructions neuves dans des secteurs sensibles pour chacune des deux communes. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine.

La révision du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine est devenue nécessaire afin de réaffirmer le caractère exceptionnel et les enjeux patrimoniaux d'Arbois et dans un souci **d'harmonisation**, de **cohérence** avec les projets de territoire et **l'élaboration concomitante du PLUi**.

Arbois peut être fière de la richesse de son patrimoine : châteaux, églises, anciens couvents, remparts, maisons nobles, bourgeoises ou vigneronnes, fontaines, moulins témoignent d'une histoire ancienne, d'une permanence dans l'occupation et la valorisation du territoire et de la cité.

L'armature du PAVP d'Arbois a été élaborée en concertation avec les élus, les services de la ville, mais également des membres d'association ayant pour objet la connaissance et la valorisation du patrimoine arboisien. Il s'agissait d'écrire et de décrire ce qui fait sens, ce qui caractérise les valeurs patrimoniales d'Arbois :

- La préservation des points de vue exceptionnels sur le paysage et les ensembles bâtis (encadrement des nouvelles implantations et gestion des couvertures, réouverture des perspectives autrefois majeurs) et notamment les points de vue qui sont les supports de découvertes du territoire à travers le GR59.
- La vigne à travers ses paysages bâtis et naturels, son patrimoine immatériel et son petit patrimoine (ouvrages en pierre sèche, cabordes, murs et murgers).
- La Cuisance, eau vivante qui traverse la ville et son patrimoine associé constitué de ponts, moulins, fontaines, ...
- La préservation des identités architecturales : mise en place d'une typologie bâtie propre aux spécificités locales et proposition d'un règlement par typologie bâtie mettant en valeur la richesse arboisienne.
- La préservation des domaines extérieurs et de leur espace de perception, aujourd'hui rattrapés par l'urbanisation.

Des projets de valorisation sont connus, identifiés. Ils traduisent une volonté de garder vifs ce qui constitue la mémoire collective, les héritages. Ils consistent également en des opérations de restauration et requalification urbaine :

- La valorisation de la procession du Biou (patrimoine culturel immatériel), à travers l'accompagnement des évolutions de bâtis modestes sur la rue de Courcelles et la mise en valeur du site de la maison Vercel, véritable entrée dans le cœur de ville historique.
- L'encadrement des secteurs d'urbanisation « récente » ou future avec une réflexion sur la traduction réglementaire pour accompagner l'évolution du secteur de l'ancienne gendarmerie et celui des écoles.
- La mise valeur des espaces publics et l'affirmation de l'enjeu du cœur de ville. Le réinvestissement de l'habitat en cœur de ville.

BILAN DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

❖ LES ÉLÉMENTS CONTRIBUTIFS ET EN FAVEUR DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Sur le dossier :

Le diagnostic élaboré sur le territoire d'Arbois est exhaustif. Il s'appuie sur une documentation renseignée, complétée par des reconnaissances de terrain. Le diagnostic a su faire preuve de **pédagogie** et les fiches illustrées apportent un éclairage intéressant et argumenté sur ces points particuliers qui fondent la qualité d'un bâtiment, d'une architecture, d'un ensemble, ainsi que sur les erreurs à éviter.

La définition des enjeux a fait l'objet de concertation. Le règlement est argumenté et illustré. L'ensemble est d'un bon niveau, accessible, pédagogique.

Le dossier comprend toutes les pièces réglementaires exigées et les informations permettant d'apprécier et de comprendre le projet.

La population a été sollicitée au fil de l'élaboration du PVAP ; elle a été régulièrement informée de l'avancement du processus par des réunions, des ateliers, des appels à contributions (photographiques par exemple). Une exposition a été conçue : elle expose la qualité du patrimoine d'Arbois, et détaille et illustre les phases-clefs du PVAP.

Sur les postures :

La révision conjointe des PVAP d'Arbois et de Poligny avec l'élaboration simultanée du PLUi est un préalable à un **projet de territoire ambitieux et pluriel** à l'échelle des trois pôles Arbois Poligny et Salins-les-Bains, dans lequel le patrimoine est un atout majeur. La révision des PVAP est rendue nécessaire afin de réaffirmer le caractère exceptionnel de Poligny et d'Arbois, de réactualiser leurs enjeux patrimoniaux, dans un souci **d'harmonisation, de cohérence**.

Les PVAP ont su, par la finesse de l'analyse, et leur réglementation, construire une passerelle entre les deux premiers axes du PADD du PLUi en cours d'élaboration, à savoir :

- la préservation du cadre de vie et le milieu naturel / *la mise en valeur de la richesse des paysages,*
- la valorisation du patrimoine et du milieu urbain / *réinvestir et réhabiliter les logements des centres-villes, reconquérir et mettre en valeur le patrimoine et le bâti ancien, préserver les espaces de respiration en milieu urbain*

❖ UN ÉLÉMENT À PERFORMER

La dématérialisation du PVAP, et précisément du règlement graphique (avec sa notice explicative) est le format adapté à la restitution. Le support papier consultable, et le format A3 des cartes tels que présentés en enquête publique restent insuffisants à bien appréhender la logique du PVAP.

Il s'agit d'une remarque de forme, destinée à performer l'outil.

Durant l'enquête publique, la consultation sous forme dématérialisée était d'ailleurs rendue possible. C'est aussi bien entendu le format privilégié de communication (via les sites internet des communes de Poligny, Arbois et de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins).

Aussi son intégration au Géoportail de l'urbanisme, à l'achèvement prochain du PLUi, va résoudre complètement cette remarque de forme en facilitant l'accès aux informations et aux servitudes applicables à la parcelle.

❖ LES AVANCÉES

L'intérêt et la **qualité du PVAP d'Arbois** résident dans la prise en compte de ce qui fait la **patrimonialité** diverse et complexe, à savoir le patrimoine **remarquable** comme **vernaculaire**, les éléments bâtis singuliers, les compositions urbaines ainsi que les entités paysagères (perspectives ou ensembles). A Arbois, comme à Poligny, il fait évidence que le patrimoine est pluriel et indissociable. De même, il est démontré que « le paysage » ne se limite pas à la partie végétale de la ville et aux perspectives visuelles. La trame végétale en est une des composantes, non exclusive. Elle est connivente avec la ville.

Le PVAP, en proposant pour Poligny et Arbois un complément à la légende nationale, a fait preuve d'un esprit d'**innovation**, guidé par la volonté d'exprimer **les nuances des patrimoines architecturaux et urbains** de Poligny et d'Arbois, et par la nécessité de traduire de façon exhaustive ce qui participe à la qualité des lieux, à **l'esprit des lieux**.

La méthode appliquée est **consciencieuse**.

Le caractère **démonstratif et illustratif** du PVAP permet de comprendre le sens du site, sa logique intrinsèque.

La **motivation** et la **justification** des règles conditionnent sa meilleure prise en considération dès **le projet**.

EN CONCLUSION

Mes conclusions sont établies à partir de la connaissance des pièces du dossier de projet, de leur analyse méthodique, des échanges et entretiens conduits auprès de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins.

- Le PVAP a reçu un avis favorable de la CRPA.
- Le PVAP est un outil présenté comme incontournable, indispensable à la préservation et mise en valeur du patrimoine architectural, urbain et paysager d'Arbois.
- Le PVAP est essentiel à la poursuite des opérations de requalifications urbaines et paysagères, des projets de restaurations patrimoniales.
- Le PVAP a fait l'objet durant son élaboration d'une large diffusion auprès du public, par des ateliers participatifs, des concertations, une exposition.
- L'élaboration du PVAP, son diagnostic, sa réglementation pertinente, exposent la juste expression de la pluralité, de la richesse et des nuances du patrimoine architectural, urbain et paysager d'Arbois.
- Durant l'enquête publique, je n'ai été témoin d'aucune opposition au PVAP ou d'observation à l'encontre de l'outil.
- Durant l'enquête publique concernant le PVAP d'Arbois, j'ai uniquement relevé une demande d'information, sans observation.

Pour information : Parmi les observations collectées pour le PVAP de Poligny, celles formalisées par la commune de Poligny se rapportent des demandes de modifications ponctuelles ou localisées, de corrections, ou d'ajustement. Il s'avère qu'elles ont contribué à mettre en exergue quelques points lacunaires ou erreurs qui ne pouvaient émerger qu'à la confrontation pragmatique du terrain et des projets. Ces corrections et précisions ne remettent pas en cause l'esprit du PVAP et les choix clairs destinés à préserver la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine de Poligny. Cela ne déconsidère pas la qualité du travail réalisé pour l'élaboration du PVAP. Il s'agit de la variable d'ajustement d'une réglementation, lorsqu'elle est confrontée à la réalité des projets.

Il faut considérer que ces mêmes observations pourraient s'adresser indifféremment au PVAP d'Arbois, sachant que les deux règlements sont organisés de la même manière et les règles, sauf spécificités, sont identiques dans les deux PVAP.

Il convient de préciser que les observations formulées ne remettent aucunement en cause le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine de Poligny ou celui de d'Arbois :

- sur sa qualité,
- dans sa nécessité,
- sur sa philosophie,
- ses principes directeurs, sa stratégie et ses enjeux.

En réponse à la commune de Poligny et aux autres observations, la communauté de Communes Arbois Poligny Salins soumettra, à l'issue de la présente enquête publique, les modifications proposées à la commission locale CLSPR pour le PVAP de Poligny.

Recommandation : Par souci de cohérence, et sur la proposition de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins, une adaptation de la réglementation d'Arbois, pourrait favorablement être proposée en commission locale SPR, afin d'harmoniser son règlement avec celui de Poligny.

AVIS du COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- Sur la base du projet de Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine d'Arbois
- Considérant que le règlement écrit et les documents graphiques permettent d'assurer une protection nécessaire et efficace du patrimoine.
- Compte-tenu de la régularité de la procédure appliquée à l'enquête publique et à son bon déroulement,
- Prenant en compte la nature des remarques, des observations et propositions correctives formulées lors de l'enquête par la commune de Poligny pour son PVAP,
- Compte tenu des réponses apportées par le Président de la Communauté de Communes Arbois-Poligny-Salins, et de sa proposition d'harmonisation des PVAP de Poligny et d'Arbois,
- Compte-tenu du bilan très favorable au Plan de Valorisation de l'Architecture du Patrimoine d'Arbois

J'ai l'honneur d'émettre,

UN AVIS FAVORABLE à la révision du PVAP de la commune d'Arbois

En invitant à ce que soit prise en considération la recommandation exposée ci-avant aux présentes.

Le 11 Février 2022
Yolande GUYOTON,
Commissaire Enquêteur désignée

